

Image not found or type unknown



Travailler pendant une procédure des prud'homme

Par **yoyo**, le **22/02/2011** à **00:43**

Bonjour, j'aimerais savoir, si vous plaît, s'il est possible de m'inscrire dans une boîte d'interim ? tout en sachant que je passe en conciliation au conseil des prud'homme en mars 2011, je suis en maladie pour dépression suite à plusieurs conflits avec mon employeur, à temps partiel, travail de nuit, etc. etc. ... mon réel problème est de ne pas pouvoir travailler avec une pension alimentaire que je ne peux plus payer car les charges de la vie quotidienne ne le permettent pas. Je ne sais pas quelles solutions je peux disposer pour améliorer tout ça. Merci,